

**Unité de Compte : Easy CAC 40 8ans****Caractéristiques**

<b>Nom</b>	Easy CAC 40 8 ans
<b>Emetteur</b>	SG Option Europe
<b>Garant</b>	Société Générale
<b>Code Isin</b>	FR0010744284
<b>Type</b>	Obligation de droit français
<b>Devise</b>	EUR
<b>Nominal total émis</b>	20 000 000 EUR
<b>Nominal d'une Coupure</b>	1 000 EUR
<b>Prix d'émission</b>	100% du Nominal
<b>Date d'Emission</b>	05/06/2009
<b>Date de Transaction</b>	20/03/2009
<b>Date d'évaluation (0)</b>	05/06//2009
<b>Dates d'évaluation (n)</b>	05/06/2010 ; 06/06/2011 ; 05/06/2012 ; 05/06/2013 ; 05/06/2014 ; 05/06/2015 ; 06/06/2016 ; 05/06/2017 (n allant de 1 à 8)
<b>Dates de Remboursement Anticipé (n)</b>	15 jours ouvrés suivant la Date d'Evaluation(n) (n allant de 1 à 7)
<b>Date d'échéance</b>	19/06/2017
<b>Sous-jacent</b>	Indice CAC 40
<b>Agent de calcul</b>	Société Générale
<b>Périodicité de cotation</b>	Quotidienne
<b>Place de Cotation</b>	Euronext Paris
<b>Garantie en capital</b>	Non

**Objectif**

**Cette Obligation est un produit d'investissement de maturité 8 ans, lié à la performance de l'indice CAC 40.**

**Descriptif****Définitions**

$S_n$  : Cours de Clôture du Sous-jacent à la Date d'Evaluation(n), n allant de 0 à 7  
 Performance(n) :  $(S_n / S_0) - 1$

**Coupons**

a) Si à la Date d'Evaluation(1), Performance(1)  $\geq -50\%$ ,  
 Coupon(1) = Valeur Nominale  $\times 8\%$   
 Sinon, Coupon(1) = 0

b) Si à la Date d'Evaluation(n), (n allant de 2 à 7), Performance(n)  $\geq -50\%$  et  $< 0\%$ :  
 Coupon(n) = Valeur Nominale  $\times 8\%$   
 Sinon Coupon(n) = 0

**Remboursement Anticipé**

Si à la Date d'Evaluation(n) (n de 2 à 7), Performance(n)  $\geq 0\%$ , alors l'Emetteur remboursera les obligations à la Date de Remboursement Anticipé(n) selon la formule suivante, pour chaque Coupure :

$$\left[ 100\% + (n \times 8\% - \sum_{j=1}^{n-1} \frac{\text{Coupon}(j)}{\text{Valeur Nominale}}) \right]$$

Pour éviter toute confusion, si l'Emetteur rembourse les obligations conformément à ce paragraphe, il ne sera payé aucun coupon à la Date de Paiement des Intérêts(n+1) ni les années suivantes.

**Remboursement à Maturité**

L'Emetteur remboursera chaque obligation à la Date d'Echéance (sauf si préalablement remboursée ou rachetée et annulée selon les conditions mentionnées dans la partie « Remboursement Anticipé ») en accord avec la formule suivante :

a) Si à la Date d'Evaluation(8), Performance(8)  $\geq -50\%$  :

$$\left[ 100\% + (8 \times 8\% - \sum_{j=1}^{n-1} \frac{\text{Coupon}(j)}{\text{Valeur Nominale}}) \right]$$

b) Sinon :

$$\text{Valeur Nominale} \times [100\% + \text{Performance}(8)]$$

## Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 04/06/2009.
- Les investissements relatifs à ce support seront placés sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740) dans l'attente de la date d'émission de cette Unité de Compte. Dans le cas où l'émission aurait lieu pendant mon délai de renonciation, je demande à ce que mon investissement soit effectué sur cette Unité de Compte à l'émission, sur la base de la valeur d'achat en vigueur à la date de l'investissement.
- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 06/05/2009 et le 04/06/2009, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire. Seul l'investissement demandé sur cette Unité de Compte sera placé comme mentionné supra sur Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740).
- Les investissements reçus postérieurement au 04/06/2009 se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- La valorisation de ce support sera effectuée sur la base du cours de clôture, coupons courus exclus.
- En cas de défaut de l'émetteur, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- Les Coupons seront investis automatiquement sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740).
- En cas d'absence de contrepartie lors d'une opération de désinvestissement, l'assureur assurera la liquidité de l'Unité de Compte.
- En cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de l'EMTN seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740).
- A l'arrivée à terme, les montants résultant du remboursement de l'EMTN seront investis automatiquement et sans frais sur le Fonds Général, tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

*Je soussigné ....., ai bien pris connaissance de la présente annexe décrivant le support et en accepte les conditions afin de le retenir sur mon contrat. Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des Unités de Compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune d'elles.*

Fait à ....., le ..... / ..... / .....  
Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "